

Procès-verbal n°2026-01
Conseil Municipal du 29 janvier 2026 à 20h

L'an **deux mil vingt-six**, le **vingt-neuf** du mois de **janvier**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Joël VAUDEY, Maire.

Présents : Joël VAUDEY, Maire, Sylvie JOUAULT, Jean-Paul ZOBEL, Stéphane MULATIER, adjoints, Mickaël GRENÊCHE, Patricia PISTIAUX, Laura BEERENS, Pascal ROUILLER-MARTIN.

Absents excusés : Daniel MORIO (pouvoir à Jean-Paul ZOBEL), Christelle LAUDIGEIS, Maria MADROUX, Amandine CLARET.

Absents : Antoine MULATIER, Marine BOURHIS.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 9

Quorum : 8

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2025
2. Avenant n°1 à la Délégation de Service Public (DSP) portant sur la gestion des remontées mécaniques et des domaines skiables sur les secteurs du Pleney, Nyon, Chamossière et Charniaz
3. Approbation du projet de territoire des Montagnes du Giffre
4. Modification des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) en conformité avec le projet de territoire
5. Convention pour la réalisation d'une prestation d'avis sur les eaux pluviales entre la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) et la Commune de VERCHAIX dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme
6. Autorisation d'occupation temporaire au droit de la berge du Giffre à l'amont du pont de VERCHAIX (parcelle B2679) pour la pose de dispositifs de nidification au profit du Département de la Haute-Savoie
7. Avenant à la convention de mise à disposition d'équipement de tennis entre l'association « Tennis Club Verchaix-Morillon » affiliée et la Commune de Verchaix
8. Demande de dérogation scolaire
9. Convention "séjours de vacances" UFOVAL : fixation de la participation journalière pour l'année 2026
10. Questions diverses

Compte-rendu de l'exercice des délégations du Conseil Municipal au Maire :

Néant.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2025

Délibération n° D2026-0101

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2025.

Accord à l'unanimité.

2. Avenant n°1 à la Délégation de Service Public (DSP) portant sur la gestion des remontées mécaniques et des domaines skiables sur les secteurs du Pleney, Nyon, Chamossière et Charniaz

Délibération n°D2026-0102

Monsieur le Maire rappelle que, par contrat de concession de service conclu le 22 octobre 2024, les communes de Morzine, Verchaix et Les Gets, regroupées sous la forme d'un groupement d'autorités concédantes, ont confié à la société Domaine de Loisirs de Morzine (DLM) la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables des secteurs Pleney, Nyon, Chamossière et Charniaz.

La société DLM exploite ainsi le Domaine de Loisirs de Morzine en application de ce contrat depuis le 1^{er} novembre 2024.

Par courrier en date du 3 avril 2025, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a formulé, dans le cadre d'un recours gracieux, plusieurs observations relatives au contenu du contrat de concession, sollicitant la modification de plusieurs clauses.

Par courrier du 2 juin 2025, la commune de Morzine a apporté plusieurs éléments de réponse aux observations présentées par Monsieur le Préfet et s'est engagée à conclure dans les plus brefs délais un avenant afin de corriger certaines imprécisions ou incohérences relevées.

Puis, le 30 juillet 2025, Madame la Préfète de la Haute-Savoie a déposé un déféré préfectoral à l'encontre du contrat de concession, soulevant un certain nombre d'irrégularités justifiant l'annulation du contrat.

Après plusieurs échanges avec le délégataire ainsi qu'avec les services de l'État, un projet d'avenant a été établi afin de procéder à un toilettage de certaines stipulations du contrat initial, en réponse aux observations émises par les services du contrôle de légalité de la préfecture, de corriger certaines imprécisions et incohérences, et de lever certaines ambiguïtés dans leur interprétation.

Aux fins d'assurer une parfaite information des élus, il est procédé à la lecture intégrale des dispositions de l'avenant projeté, sachant que la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), créée spécifiquement dans le cadre du groupement d'autorités concédantes, a rendu un avis favorable audit projet le 27 janvier 2025.

Accord à l'unanimité.

3. Approbation du projet de territoire des Montagnes du Giffre

Délibération n°D2026-0103

Mickaël GRENÊCHE appelle que le projet de territoire de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG), engagé depuis 2024, a pour objectif de définir une vision partagée pour l'avenir du territoire, en intégrant les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et culturels propres à la vallée du Giffre, et concerne l'ensemble du territoire géographique de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

Il précise que le Maire, Joël VAUDEY, le conseiller municipal Pascal ROUILLER-MARTIN et lui-même ont participé activement aux groupes de travail constitués depuis deux ans dans le cadre de cette démarche.

Mickaël GRENÊCHE souligne l'importance de cette démarche collective, qui associe également la population via une enquête, afin de garantir un développement durable et harmonieux du territoire. Il incite vivement les élus et les citoyens à consulter les trois tomes du projet de territoire, disponibles sur le site internet de la CCMG, afin de s'approprier pleinement les orientations et enjeux du territoire.

Il précise que la mise en œuvre effective de ce projet, dans l'intérêt de la commune et de l'ensemble des communes membres, dépendra de la volonté des prochaines équipes municipales.

Accord à l'unanimité.

4. Modification des statuts de la Communauté de communes des Montagnes du Giffre en conformité avec le projet de territoire

Délibération n°D2026-0104

Monsieur le Maire explique que le projet de territoire récemment approuvé par le conseil communautaire a permis de clarifier certaines orientations et intentions politiques au sein de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG).

Cette clarification a rendu nécessaire un « toilettage » des statuts de la CCMG afin d'assurer leur cohérence avec les objectifs et les engagements définis dans le projet de territoire.

Il présente en détail les modifications proposées aux statuts, qui ont été élaborées en concertation avec les membres du conseil communautaire, et soumet ces modifications à l'approbation du Conseil municipal.

Accord à l'unanimité.

5. Convention pour la réalisation d'une prestation d'avis sur les eaux pluviales entre la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) et la Commune de VERCHAIX dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Délibération n°D2026-0105

Monsieur le Maire explique que suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG) et à la reprise de la compétence « Eaux pluviales » par la Commune, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) propose de réaliser, pour le compte de chacune des quatre communes concernées (Samoëns, Chatillon-sur-Cluses, Morillon et Verchaix), l'instruction des avis techniques « eaux pluviales » demandés dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Il présente la convention qui précise que :

- l'avis sera préparé sur la base des diagnostics, zonages et schémas directeurs fournis par la commune ;
- la prestation sera facturée 28 € TTC par avis rendu, intégrant le coût des agents et les différents frais matériels et logiciels nécessaires pour assurer les services rendus ;
- la convention entre en vigueur au 1er janvier 2026 pour 1 an renouvelable.

Accord à l'unanimité.

6. Autorisation d'occupation temporaire au droit de la berge du Giffre à l'amont du Pont de Verchaix (parcelle B2679) pour la pose de dispositifs de nidification au profit du Département de la Haute-Savoie

Délibération n°D2026-0106

Dans le cadre de la réhabilitation du pont du Giffre et afin de préserver la nidification des Cingles plongeurs, il convient d'autoriser le Département de la Haute-Savoie à installer deux nichoirs sur des arbres existants couplés à des défends brise-vue en rive droite du Giffre à l'amont du Pont de Verchaix.

Le maire propose de signer la convention entre le Département de la Haute-Savoie, le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) et la Commune de Verchaix.



Accord à l'unanimité.

7. Convention de mise à disposition d'équipement de tennis entre l'association affiliée « Tennis Club Verchaix-Morillon » et la Commune de Verchaix

Délibération n°D2026-0107

Mickaël GRENÊCHE présente la convention proposée pour la mise à disposition d'équipement de tennis entre l'association « Tennis Club Verchaix-Morillon » et la commune de Verchaix.

Accord à l'unanimité.

8. Dérogation scolaire

Délibération n°D2026-0108

Madame Sylvie JOUAULT présente la demande de dérogation scolaire de Madame BENGANA Sara et Monsieur DEVOY Alexandre, domiciliés à LA RIVIERE-ENVERSE, qui souhaitent scolariser leur enfant DEVOY Gioia à l'école du Cadelet. Elle indique l'avis favorable du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) scolaire « Morillon-La Rivière-Enverse ».

Accord à l'unanimité.

9. Convention "séjours de vacances" UFOVAL : fixation de la participation journalière pour l'année 2026

Délibération n°D2026-0109

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention annuelle « séjours de vacances », signée le 14 janvier 2008 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie, fixant les conditions de la participation de la commune aux séjours en centres de vacances UFOVAL des enfants domiciliés à Verchaix.

Il rappelle également que la participation communale avait été, par délibération n°D2023_0908 du 14 décembre 2023, fixée à 4,10 € par jour pour l'année 2024 et propose de fixer cette participation à 4,20 € pour l'année 2026.

Accord à l'unanimité.

10. Questions diverses

Point sur les travaux du chauffage de la salle polyvalente (Stéphane MULATIER)

Une solution a été identifiée pour remédier à la panne de chauffage affectant la salle. Les deux aérothermes de 15kWh nécessaires à la réparation seront installés au cours de la semaine prochaine.

Retour suite à la réunion du groupement de commande « restauration scolaire » (Sylvie JOUAULT)

Le marché public court encore sur une période de deux ans. La majorité des communes du groupement ne souhaitent pas le voir dénoncé.

Date du prochain conseil municipal (Joël VAUDEY)

Le prochain conseil municipal est fixé au 26 février 2026 à 20h.

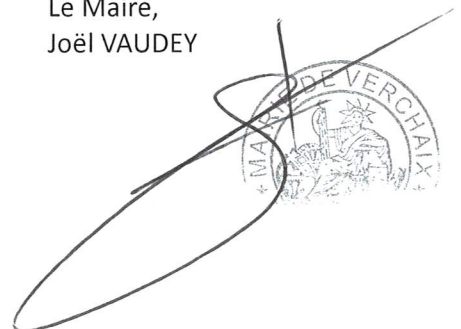
Cantine (Sylvie JOUAULT)

Le recrutement sur le poste d'agent d'entretien et périscolaire est effectif depuis le 19 janvier 2026.

Fin de la réunion à 22 h 05.

La secrétaire de séance,
Laura BEERENS

Le Maire,
Joël VAUDEY



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

N° de la délibération	Objet	Vote
D2026-0101	Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 décembre 2025	Approuvé à l'unanimité
D2026-0102	Avenant n°1 à la Délégation de Service Public (DSP) portant sur la gestion des remontées mécaniques et des domaines skiables sur les secteurs du Pleney, Nyon, Chamossière et Charniaz	Approuvé à l'unanimité
D2026-0103	Approbation du projet de territoire des Montagnes du Giffre	<i>Approuvé à l'unanimité</i>
D2026-0104	Modification des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) en conformité avec le projet de territoire	Approuvés à l'unanimité
D2026-0105	Convention pour la réalisation d'une prestation d'avis sur les eaux pluviales entre la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) et la Commune de VERCHAIX dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0106	Autorisation d'occupation temporaire au droit de la berge du Giffre à l'amont du pont de VERCHAIX (parcelle B2679) pour la pose de dispositifs de nidification au profit du Département de la Haute-Savoie	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0107	Convention de mise à disposition d'équipement de tennis entre l'association « Tennis Club Verchaix-Morillon » affiliée et la Commune de Verchaix	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0108	Demande de dérogation scolaire	<i>Approuvée à l'unanimité</i>
D2026-0109	Convention "séjours de vacances" UFOVAL : fixation de la participation journalière pour l'année 2026	Approuvée à l'unanimité